

## Synthèse et clôture par le Professeur Lucien Laubier Président des entretiens Science et Ethique 2006

A visionner sur la TV Web Canal U <http://www.science-ethique.org/>

**Mots clés** : biodiversité marine, littoral, observatoire de la biodiversité marine, ORE Observatoires de Recherché en Environnement, parcs naturels marins, aires naturelles protégées, parc marin d'Iroise, directive Habitats, sites Natura 2000

**Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs les Elus, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs, chers Collègues et Amis**

Nous avons appris à connaître ce qu'est **la biodiversité**, un concept introduit il y a déjà une vingtaine d'années par un biologiste américain et popularisé dans le langage courant à travers la **Convention sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de Rio de Janeiro sur l'Environnement en 1992**.

**La biodiversité du littoral est un cas d'école**, compte tenu de la très grande diversité des habitats terrestres et aquatiques que l'on rencontre dans cette zone où terre et mer se rejoignent, s'affrontent ou se marient harmonieusement, comme l'est, pour des raisons qui tiennent cette fois à son histoire géologique, celle de la Grande Île de Madagascar. La biodiversité doit devenir plus familière à chacun d'entre nous, elle doit aussi être perçue dans sa globalité, avec l'ensemble des services qu'elle rend dans le fonctionnement des écosystèmes et des biens qu'elle procure à l'homme. A titre d'anecdote, plusieurs personnes m'ont demandé, après mon exposé liminaire sur ce concept, si les millions d'espèces annoncés et qui viendront enrichir nos inventaires existent déjà dans la nature, ou si elles ne sont pas encore apparues sur la planète... Si nous voulons que la biodiversité spécifique soit prise pleinement en compte dans les politiques publiques comme dans chacune de nos actions individuelles, il faut que le concept soit compris de tous, qu'il soit approprié par tous les citoyens, et qu'il soit en un mot humanisé ou socialisé, comme le disait hier Bernard Chevassus-au-Louis.

Cette biodiversité spécifique et écosystémique, il s'agit d'en suivre l'évolution, soumise qu'elle est aux aléas naturels et aux actions anthropiques si variées. **Il n'existe pas encore d'observatoire de la biodiversité marine**, quoique des tentatives fort intéressantes se fassent jour ici et là. Le projet REBENT, né ici même à Brest, en est un bon exemple. À l'inverse, dans la liste des observatoires labellisés il y a deux ans par le ministère chargé de la recherche, les fameux **Observatoires de Recherche en Environnement** (les ORE), aucun d'entre eux n'aborde cette dimension proprement biologique. D'où une angoissante interrogation pour tous ceux qui cherchent à mettre en place de véritables suivis de la biodiversité spécifique ; comment pérenniser de telles observations répétitives, dans notre système public de recherche, comment adapter un système d'évaluation très rigide pour que les carrières de ceux, chercheurs ou enseignants chercheurs publics qui s'engagent dans ces directions, n'en souffrent pas ? Même au sein d'un Établissement à caractère industriel et commercial comme l'Iframer, la question est soulevée sans trouver de réponse. La biodiversité ne fait pas encore recette dans le monde fermé des décideurs, et il appartient donc au citoyen de faire connaître ses attentes.

La biodiversité considérée au niveau d'organisation des écosystèmes, la biodiversité écosystémique, n'a pu être abordée au cours de ces journées, pas plus que les théories écologiques qui cherchent à expliquer les compositions en espèces, très variées, d'écosystèmes utilisant des biotopes similaires dans des régions biogéographiques différentes. Le parallèle entre les mêmes sables fins ou grossiers, en Manche et en Méditerranée, montre des différences pouvant aller, pour ce qui concerne le nombre

d'espèces, de 1 à 10, ce qui est considérable !

**Les réserves**, et surtout **les parcs naturels marins**, plus généralement les **aires naturelles protégées**, ont notamment pour objectif de protéger et de conserver la biodiversité originelle. En partie à cause de l'actualité –signature hier **13 octobre du décret d'application de la loi d'avril 2006, décision de lancer enfin l'enquête publique sur la création du parc naturel marin de l'Iroise-** la biodiversité et son suivi dans les parcs existants et à venir a été fort peu explicitée au cours des exposés et des débats. En revanche, le fonctionnement des groupes de concertation avec les jeux de rôle a été soigneusement détaillé, tant en ce qui concerne les écosystèmes terrestres que les écosystèmes marins, de même que les actions de pédagogie et de formation jouées par les Organisations non gouvernementales à Madagascar ou au Brésil par exemple.

Les entretiens ont enfin abordé la place des citoyens et des élus dans les prises de décision, à diverses échelles, locale, nationale, européenne, et pourquoi pas, mondiale. À cet égard, il est dommage que nous n'ayons pas prévu un exposé des activités d'un organisme non gouvernemental fort important dans la pratique, le **Scientific Committee On Problems of Environment (SCOPE dans son acronyme anglais) qui produit des rapports annuels sur l'état de l'environnement mondial et qui, en 2003, avait pour la première fois fait apparaître parmi les problèmes d'environnement émergents la surexploitation des ressources marines vivantes**. L'approche écosystémique prônée par la FAO, qui vise à la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable, privilégiée dans le domaine des pêches maritimes, favorise sans aucun doute la protection de la biodiversité. Au niveau de l'Union Européenne, la directive Habitats, la définition des sites Natura 2000, ont été analysées en détail. Yves Le Gal nous a aussi mis en garde contre les actions intempestives, les réserves « alibi », et a rappelé l'exemple souvent cité de l'aquaculture marine, où 2 à 3 kilogrammes de poissons sont nécessaires pour produire 1 kilo de l'espèce élevée ; mais n'en va-t-il pas de même pour les individus sauvages ?

J'ai déjà indiqué, en début des Entretiens, combien le terme « développement durable » me paraissait mal choisi. Pour vous en convaincre, je voudrais rappeler la définition qu'en a donné **Mme Bro Harlem Brundtland**, dans un rapport qui a fait date en matière d'environnement : laisser à nos héritiers un environnement dans l'état où nous l'avons reçu, définition qui met plus l'accent sur l'environnement lui-même que sur le développement des sociétés humaines, dont nous savons très bien qu'à des échelles de temps de l'ordre du millier d'années, il ne peut se poursuivre indéfiniment...

Avant de conclure, une bonne nouvelle concernant **l'Agence nationale des aires naturelles protégées : son siège sera localisé à Brest, comme le bruit en a couru. C'est une excellente nouvelle pour Brest et pour la Région de Bretagne.**

Lucien LAUBIER

Président du Comité scientifique des Entretiens

Professeur émérite à l'université de la Méditerranée [laubier@com.univ-mrs.fr](mailto:laubier@com.univ-mrs.fr)

[www.science-ethique.org](http://www.science-ethique.org) 13 et 14 novembre 06

pour en savoir + : Brigitte Bornemann-Blanc déléguée générale 3B Conseils 33 (1) 40 51 83 87 ou 33 (2) 98 41 46 05